



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 38

DELIBERATION  
n° 2024 - 02 - 06

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 085-200023778-20240411-DL2024\_02\_06-DE

SLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"  
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Céline DELOMME, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphany JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI,

**Pouvoirs :** Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Tiphany JACOMINO à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Jean SOYER est désigné secrétaire de séance.

**Affectation des résultats de fonctionnement 2023**

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats 2023 de chacun des budgets de la Communauté d'Agglomération, de la manière suivante :

**Budget Principal :**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2023
Dépenses	36 392 358,38 €	12 485 687,27 €	4 926 863,08 €
Recettes	41 447 664,16 €	9 119 044,63 €	6 594 573,35 €
<b>Résultats</b>	<b>5 055 305,78 €</b>	<b>- 3 366 642,64 €</b>	<b>1 667 710,27 €</b>

Le Compte Administratif 2023 du Budget Principal présente au 31/12/2023 un excédent de fonctionnement de 5 055 305,78 €, un déficit d'investissement de 3 366 642,64 € et un excédent sur les restes à réaliser de 1 667 710,27 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 1 698 932,37 €
- à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 3 356 373,41 €.

**Budget Annexe « Zones d'Activités Economiques »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2023
Dépenses	1 220 759,81 €	2 801 471,03 €	
Recettes	1 220 759,81 €	523 205,15 €	
<b>Résultats</b>	<b>- €</b>	<b>- 2 278 265,88 €</b>	

Le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « Zones d'Activités Economiques » présentant un résultat de fonctionnement nul, il n'y a donc pas d'affectation à réaliser.

**Budget Annexe « Ensemble Immobilier Bégau dière »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2023
Dépenses	72 816,77 €	267 162,12 €	
Recettes	107 676,02 €	56 283,49 €	
<b>Résultats</b>	<b>34 859,25 €</b>	<b>- 210 878,63 €</b>	

Le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « Ensemble Immobilier Bégau dière » présente un excédent de fonctionnement de 34 859,25 € et un déficit d'investissement de 210 878,63 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 34 859,25 €.

**Budget Annexe « Pépinière d'Entreprises »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2023
Dépenses	40 200,39 €	222 146,62 €	1 139 381,81 €
Recettes	29 465,95 €	20 852,56 €	1 200 000,00 €
<b>Résultats</b>	<b>- 10 734,44 €</b>	<b>- 201 294,06 €</b>	<b>60 618,19 €</b>

Le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « Pépinière d'Entreprises » présentant un déficit de fonctionnement de 10 734,44 € et un déficit de la section d'investissement de 201 294,06 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- au déficit reporté (article 002) à hauteur de 10 734,44 €.

#### **Budget Annexe « SPANC »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2023
Dépenses	120 645,57 €	- €	
Recettes	113 886,85 €	- €	
<b>Résultats</b>	<b>- 6 758,72 €</b>	<b>- €</b>	

Le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « SPANC » présentant un déficit de fonctionnement de 6 758,72 €, il est proposé de l'affecter comme suit :

- au déficit reporté (article 002) à hauteur de 6 758,72 €.

#### **Budget Annexe « Assainissement Régie »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2023
Dépenses	6 910 337,20 €	14 016 015,02 €	2 964 270,10 €
Recettes	8 546 216,95 €	12 750 990,96 €	7 993 833,03 €
<b>Résultats</b>	<b>1 635 879,75 €</b>	<b>- 1 265 024,06 €</b>	<b>5 029 562,93 €</b>

Le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « Assainissement Régie » présente au 31/12/2023 un excédent de fonctionnement de 1 635 879,75 €, un déficit d'investissement de 1 265 024,06 € et un excédent sur les restes à réaliser de 5 029 562,93 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 1 635 879,75 €.

#### **Budget Annexe « REOMI »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2023
Dépenses	10 278 115,62 €	2 197 317,58 €	1 910 968,92 €
Recettes	12 149 575,87 €	5 198 194,85 €	733 021,46 €
<b>Résultats</b>	<b>1 871 460,25 €</b>	<b>3 000 877,27 €</b>	<b>- 1 177 947,46 €</b>

Le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « REOMI » présente au 31/12/2023 un excédent de fonctionnement 1 871 460,25 € un excédent d'investissement de 3 000 877,27 € et un déficit sur les restes à réaliser de 1 177 947,46 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 1 871 460,25 €.

#### **Budget Annexe « PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2023
Dépenses	595 195,93 €	1 145 964,94 €	311 016,55 €
Recettes	596 728,93 €	436 741,01 €	400 000,00 €
<b>Résultats</b>	<b>1 533,00 €</b>	<b>- 709 223,93 €</b>	<b>88 983,45 €</b>

Le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie » présentant un excédent de fonctionnement de 1 533 € et un déficit d'investissement de 709 223,93 € et un excédent sur les restes à réaliser de 88 983,45 €.



Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 1 533 €.

Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, L.2311-6 et D.2311-14,

Vu les comptes de gestion et comptes administratifs 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 mars 2024,

Vu le rapport et les propositions d'affectation de l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré à la majorité (6 oppositions : Monsieur Laurent BOUDELIER, Madame Valérie VECCHI, Madame Dominique MALARY, Monsieur Jean-Baptiste RABINIAUX, Monsieur Frédéric FOUQUET, Madame Céline DELOMME),

DECIDE :

**Article unique** : d'approuver l'affectation des résultats 2023, telle que présentée au rapport, proposée par l'ordonnateur pour les budgets énumérés ci-après :

- Budget Principal
- Budget Annexe « Zone d'Activités Economiques »
- Budget Annexe « Ensemble Immobilier Bégaudière »
- Budget Annexe « Pépinière d'Entreprises »
- Budget Annexe « SPANC »
- Budget Annexe « Assainissement Régie »
- Budget Annexe « REOMI »
- Budget Annexe « Ports ».

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Jean SOYER



Givrand, le 16 avril 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 17 AVR. 2024

- de la transmission au contrôle de légalité le :

- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 17 AVR. 2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*